



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 60272

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les dimensions des camions qui pourraient circuler sur nos routes. En effet, des camions de 60 tonnes, mesurant 25 mètres pourraient être bientôt en circulation sur nos routes. Contraires à l'esprit du Grenelle de l'environnement en matière de transport, ces camions plus longs, plus lourds sont non seulement polluants mais dangereux pour nos routes et augmentent les risques d'accidents, selon l'association France nature environnement. Il va falloir payer pour permettre à ces monstres de rouler : aménager les infrastructures et envisager le coût des dommages occasionnés par leur circulation. Il serait plus judicieux, pour la planète que nous allons laisser à nos enfants, d'aider le ferroutage bien moins polluant. Elle lui demande s'il est dans ses intentions de permettre la circulation de tels camions en France.

Texte de la réponse

En Europe, deux pays ont autorisé depuis plusieurs années la circulation de véhicules d'une longueur maximale de 25,25 mètres : la Suède et la Finlande. Après une dizaine d'années d'expérimentation, les Pays-Bas ont également autorisé la circulation de ce type de véhicules, sous certaines conditions. Des expérimentations ont été menées au Danemark et, pendant un an, en Allemagne. Les discussions qui ont eu lieu au Parlement lors de l'examen du projet de loi de programmation relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, dit « Grenelle 1 », ont été l'occasion de nombreux échanges avec la représentation nationale quant aux mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité environnementale du transport routier de marchandises. Lors des débats parlementaires, l'hypothèse a été évoquée d'autoriser la circulation d'ensembles routiers d'une longueur maximale de 25,25 mètres à titre expérimental pour une durée de trois ans. Elle a été rejetée par le Sénat après avis défavorable du Gouvernement. Toutefois, afin de disposer d'une expertise qualifiée, il a été demandé à l'Observatoire énergie environnement transports d'examiner et d'apprécier les enjeux des camions de 25,25 mètres de long. Cet observatoire, instance indépendante décidée par le Grenelle de l'environnement a en effet pour mission générale de mesurer l'impact des divers modes de transport sur l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60272

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9399

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11810